



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

PRATIQUES DE CONSERVATION URBAINE AU CANADA

Rapport du Comité permanent de l'environnement et du développement durable

Le président

Harold Albrecht, député

AVRIL 2013

41^e LÉGISLATURE, PREMIÈRE SESSION

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante : <http://www.parl.gc.ca>

**PRATIQUES DE CONSERVATION URBAINE
AU CANADA**

**Rapport du Comité permanent
de l'environnement et du développement durable**

Le président

Harold Albrecht, député

AVRIL 2013

41^e LÉGISLATURE, PREMIÈRE SESSION

COMITÉ PERMANENT DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

PRÉSIDENT

Harold Albrecht

VICE-PRÉSIDENTS

Kirsty Duncan

Megan Anissa Leslie

MEMBRES

François Choquette

James Lunney

François Pilon

Anne Minh-Thu Quach

Michelle Rempel

Robert Sopuck

Brian Storseth

Lawrence Toet

Stephen Woodworth

AUTRES DÉPUTÉS AYANT PARTICIPÉ

Mike Allen

Stella Ambler

Denis Blanchette

Tarik Brahmi

Ron Cannan

L'hon. Irwin Cotler

L'hon. Mark Eyking

Royal Galipeau

Parm Gill

Dan Harris

Laurin Liu

Pat Martin

Colin Mayes

Ted Opitz

Geoff Regan

Blake Richards

L'hon. Judy Sgro

Jinny Jodindera Sims

Rathika Sitsabaiesan

Lise St-Denis

Bernard Trottier

Frank Valeriote

Mike Wallace

Mark Warawa

Rodney Weston

GREFFIERS DU COMITÉ

Guillaume La Perrière

Marie-France Renaud

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

Service d'information et de recherche parlementaires

Penny Becklumb, analyste

Tim Williams, analyste

Jed Chong, adjoint de recherche

LE COMITÉ PERMANENT DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

a l'honneur de présenter son

SEPTIÈME RAPPORT

Conformément au mandat que lui confère l'article 108(2) du Règlement et à la motion adoptée par le Comité le lundi 1^{er} octobre 2012, le Comité a étudié les pratiques de conservation urbaine au Canada et a convenu de faire rapport de ce qui suit :

TABLE DES MATIÈRES

PRATIQUES DE CONSERVATION URBAINE AU CANADA	1
Introduction — Signification et importance des pratiques de conservation urbaine au Canada	1
<i>Comprendre ce qu'est la « conservation urbaine »</i>	2
<i>Les « espaces protégés »</i>	4
<i>De l'importance de la conservation urbaine</i>	5
Rallier les citoyens autour de la nature et de la conservation	6
<i>Avantages pour les enfants</i>	7
<i>Avantages économiques</i>	9
<i>Avantages pour la santé</i>	12
<i>Avantages pour la biodiversité</i>	12
<i>Les objectifs de rallier les citoyens autour de la nature et de la conservation</i>	13
Le parc urbain national de la Rouge : un pas dans la bonne direction.....	14
<i>Le rôle de l'agriculture dans le parc de la Rouge</i>	15
<i>Consultations publiques et progrès réalisés</i>	15
<i>Suggestions des témoins</i>	16
Pratiques exemplaires : nous avons tous un rôle à jouer.....	16
<i>Défis et pratiques exemplaires</i>	17
<i>L'importance des partenariats et d'une réflexion holistique</i>	20
Améliorer le milieu de vie des Canadiens : un rôle du gouvernement fédéral	24
<i>Leadership du gouvernement fédéral</i>	24
<i>Développement et partage des connaissances</i>	26
<i>Financement et autres incitatifs financiers</i>	27
Conclusion	29
LISTE DES RECOMMANDATIONS.....	31
ANNEXE A : LISTE DES TÉMOINS.....	33
ANNEXE B : LISTE DES MÉMOIRES	37
DEMANDE DE RÉPONSE DU GOUVERNEMENT	39
OPINION COMPLÉMENTAIRE DU NOUVEAU PARTI DÉMOCRATIQUE DU CANADA	41
OPINION COMPLÉMENTAIRE DU PARTI LIBÉRAL DU CANADA	43

PRATIQUES DE CONSERVATION URBAINE AU CANADA

Introduction — Signification et importance des pratiques de conservation urbaine au Canada

Comme bien d'autres pays, le Canada est de plus en plus une nation de citadins.

La zone totale des terres urbaines au Canada a presque doublé entre 1971 et 2001. Environ 80 % de la population canadienne vit dans des zones urbaines, et ce nombre devrait atteindre 90 % d'ici 2050. Plus de 60 % des Canadiens vivent dans des villes de plus de 100 000 habitants¹.

Dans les villes et ailleurs au Canada, les enfants passent moins de temps à jouer en plein air à des jeux informels². Le nombre de Canadiens qui visitent des parcs nationaux n'a jamais été aussi bas³, et ceux qui s'y rendent sont des adultes d'âge mûr⁴. Globalement, les Canadiens passent désormais environ 95 % de leur temps à l'intérieur⁵.

Lorsque le Comité permanent de l'environnement et du développement durable de la Chambre des communes (le Comité) a lancé son étude sur les pratiques de conservation urbaine au Canada au cours de l'automne 2012, ses membres étaient conscients de cette tendance vers les villes. Ils ont jugé qu'il serait utile d'examiner de plus près les pratiques de conservation urbaine au Canada, du fait qu'ils venaient de terminer une étude plus large afin de proposer des recommandations au ministre de l'Environnement sur l'élaboration d'un plan de conservation national. Compte tenu de cette

« Nous devons percevoir les villes comme étant des zones écologiques en elles-mêmes. Plus de la moitié de la population mondiale vit en milieu urbain. Comme ce sera la réalité de l'avenir, nous devons améliorer le fonctionnement des villes. »

– M. Chris Manderson,
responsable de la gestion des
espaces naturels, Parcs, Ville de
Calgary

1 Chambre des communes, Comité permanent de l'environnement et du développement durable (ENVI), [Témoignages](#), 1^{re} session, 41^e législature, 17 octobre 2012 (Mme Virginia Poter, directrice générale, Service canadien de la faune, ministère de l'Environnement). Voir aussi ENVI, [Témoignages](#), 1^{re} session, 41^e législature, 26 novembre 2012 (M. Guy Garand, directeur général, Conseil régional de l'environnement de Laval); ENVI, [Témoignages](#), 1^{re} session, 41^e législature, 31 octobre 2012 (M. Kenneth Bennett, ancien gestionnaire de l'environnement, Planification et protection environnementale, Ville de Surrey, à titre personnel); ENVI (31 octobre 2012) (M. Faisal Moola, directeur général, Ontario et le Grand Nord, Fondation David Suzuki); ENVI, [Témoignages](#), 1^{re} session, 41^e législature, 24 octobre 2012 (M. Michael Rosen, président, Arbres Canada); ENVI, [Témoignages](#), 1^{re} session, 41^e législature, 22 octobre 2012 (M. Mark Butler, directeur des politiques, Centre d'action écologique, au nom de Mme Jennifer Powley, coordonnatrice, Our HRM Alliance, Centre d'action écologique).

2 Scouts Canada, mémoire, p. 2.

3 Voir Parks Canada, [Fréquentation à Parcs Canada 2007–2008 à 2011–2012](#).

4 Scouts Canada, mémoire, p. 2.

5 ENVI (31 octobre 2012) (Bennett).

tendance à l'urbanisation au Canada, les membres du Comité ont compris que les espaces verts en milieu urbain revêtent une importance croissante. Pour beaucoup, ces espaces représentent le principal moyen de se trouver dans la nature, voire le seul.

Le Comité espère que le contenu du présent rapport sera pris en compte au moment de l'élaboration du Plan de conservation national.

Comprendre ce qu'est la « conservation urbaine »

Avant de discuter de certaines des conclusions du Comité, il pourrait être bon de clarifier ce que l'on entend par « conservation urbaine ». La communauté internationale ne semble pas s'entendre sur la définition du terme. L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et Global Heritage Fund, entre autres, utilisent l'expression en référence à la protection des villes et des bâtiments patrimoniaux⁶. D'autres définissent la « conservation urbaine » plus largement de manière à englober des facteurs environnementaux ainsi que des questions sociophysiques et socioculturelles⁷. Les membres du Comité ont demandé à des témoins de donner leur définition⁸. Il a reçu de nombreuses réponses.

Un témoin a défini la conservation urbaine comme « la protection et la gestion des espèces et des espaces écologiques précieux à l'intérieur et autour des villes, ainsi que des services écosystémiques qu'elles offrent⁹ ». Pour un autre, il s'agit de « toutes les interventions, programmes et règlements existants pour limiter l'impact humain sur les milieux naturels¹⁰ ».

Un témoin a axé sa définition sur la biodiversité urbaine, en affirmant qu'une

« Je crois que la nécessité de trouver un juste équilibre entre protection de l'environnement et développement durable sera au coeur des préoccupations tout au long de ce XXI^e siècle. »

– Mme Monica Andreeff, directrice générale, Association for Mountain Parks Protection and Enjoyment

« La conservation urbaine se doit d'être l'équilibre entre le bâti et la nature en se basant sur la capacité de support des écosystèmes. La conservation urbaine permet de freiner la destruction des milieux naturels et agricoles grandement menacés, mais encore existants. Une démarche de conservation urbaine assure la pérennité, l'accessibilité et la fonctionnalité écologique du réseau naturel et agricole. »

– Conseil régional de l'environnement de Laval, mémoire, p. 9

6 UNESCO, [Recommandation concernant le paysage urbain historique, y compris un glossaire de définitions](#), 10 novembre 2011. Voir aussi Global Heritage Fund, [Spring Cleaning](#), avril 2010.

7 Par exemple, voir Amira Elnokaly et Ahmed Elseragy, « [Sustainable Heritage Development: Learning from Urban Conservation of Heritage Projects in Non Western Contexts](#) », *European Journal of Sustainable Development*, vol. 2, n^o. 1, Rome, Italie, 2013, p. 31–56.

8 Voir ENVI, « [Étude sur les pratiques de conservation urbaine au Canada](#) », communiqué, 3 octobre 2012.

9 ENVI (17 octobre 2012) (Poter).

10 ENVI, [Témoignages](#), 1^{re} session, 41^e législature, 28 novembre 2012 (Mme Andréanne Blais, biologiste, Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec).

interprétation plus large du terme « inclurait également les dimensions relatives à la restauration des écosystèmes dégradés¹¹ ».

D'après certains témoins, la conservation urbaine devrait tenir compte des points suivants : « la protection ou la préservation de réserves écologiques identifiées; la restauration ou la réhabilitation d'espaces verts déjà aménagés; la création ou le rétablissement des identités communautaires ou d'un sentiment d'appartenance; ainsi que les activités d'éducation et de promotion pour les écosystèmes au sein de l'environnement bâti¹² ».

À ce sujet, plusieurs témoins ont insisté sur l'accessibilité. Pour l'un d'entre eux, la conservation urbaine « consiste à rendre les écosystèmes et les espaces naturels disponibles et accessibles aux habitants des cités et des villes tout en protégeant l'intégrité et la qualité de ces écosystèmes¹³ ».

Un autre aspect de la conservation urbaine englobe l'idée de « connectivité interactive », c'est-à-dire que, pour susciter le souci de la nature chez les citoyens, il faut des espaces naturels présentant la possibilité d'interagir et une utilité¹⁴. Un témoin a justement fait une mise en garde à propos du danger « de la philosophie selon laquelle on [peut] regarder sans toucher la nature, [qui] a fait en sorte que des millions de gens se sentent déconnectés de la terre que l'on doit protéger de l'être humain¹⁵ ». Voici d'ailleurs un extrait de son témoignage :

[N]otre façon excessive de protéger certaines régions et de dire aux gens qu'ils doivent regarder sans toucher crée une génération de personnes qui n'ont pas le lien qu'elles devraient avoir avec le milieu naturel. L'ironie est que, en regardant plus loin, nos régimes de protection pourraient en fait nuire aux terres que nous souhaitons protéger¹⁶.

Le Comité reconnaît qu'il y a parfois de bonnes raisons de restreindre l'accès du public à certains espaces verts ou de restreindre les activités humaines à certains endroits à des fins de conservation. Dans d'autres circonstances, toutefois, les grands objectifs de conservation sont mieux servis si, au contraire, on voit positivement les interactions entre

11 ENVI, [Témoignages](#), 1^{re} session, 41^e législature, 5 décembre 2012 (M. Brunet, consultant et chercheur en environnement, Institut des sciences de l'environnement, chargé de cours, Université du Québec à Montréal, à titre personnel).

12 Collège Olds, mémoire, p. 4. Environnement bâti est parfois défini comme « l'ensemble de ce qui est construit par l'homme ». Pour l'UNESCO, « l'environnement bâti désigne les ressources et infrastructures anthropiques (par opposition aux ressources naturelles) destinées à soutenir l'activité humaine, telles que les bâtiments, les routes, les parcs et autres aménagements ». [Recommandation concernant le paysage urbain historique, y compris un glossaire de définitions](#), 10 novembre 2011.

13 M. Kyle Lucyk, Musée-nature de la prairie, mémoire, p. 1.

14 ENVI (22 octobre 2012) (M. Adam Bienenstock, fondateur et président-directeur général, Bienenstock Natural Playgrounds) et ENVI (5 décembre 2012) (M. Mike Bingley, gestionnaire du programme plein air, Scouts Canada).

15 ENVI (5 décembre 2012) (Bingley).

16 *Ibid.*

l'homme et la nature et on cherche à les encourager. L'important, c'est de trouver un juste équilibre.

Recommandation 1

Le Comité recommande qu'Environnement Canada veille à ce que l'importance d'offrir aux Canadiens des occasions d'interagir avec la nature soit prise en compte au moment de l'élaboration de son Plan de conservation national.

Enfin, un aspect important de la conservation urbaine concerne son lieu. Les membres du Comité et les témoins se sont entendus pour dire que la conservation va au-delà des parcs urbains et à proximité des villes. Elle comprend les arbres qui bordent les rues, les toits verts et les jardins communautaires. Comme l'a expliqué un témoin, la conservation urbaine « se trouve dans tous les espaces verts, qu'il s'agisse de cours d'école, de cours arrière, de balcons, de bacs ou d'autres endroits¹⁷ ».

Les « espaces protégés »

Tous ont reconnu que les espaces protégés par la loi et les espaces verts des centres urbains constituent un élément important de la conservation urbaine; les avis ont cependant divergé sur le but principal de la protection des espaces verts. Pour certains, il faut « préserver l'habitat des espèces fauniques et floristiques qui y vivent et maintenir les connectivités entre les différentes parcelles écologiques pour garantir un meilleur rendement en biens et services écosystémiques¹⁸ ». Pour d'autres, les espaces verts des milieux urbains devraient être protégés pour que la population puisse s'en servir et en profiter¹⁹. Un témoin a concilié ces points de vue en discutant de l'importance de différents types de zones protégées au sein d'un milieu urbain²⁰.

Plusieurs témoins se sont dits inquiets des pressions du développement au sein des villes qui peuvent aboutir à un empiétement des zones urbaines sur les zones conservées. Selon certains, un moyen efficace de résister à ces pressions est de planifier l'aménagement des terres, en identifiant les secteurs naturels importants et en les protégeant dès le départ²¹.

Les membres du Comité souhaitent souligner que les parcs des centres urbains ne représentent qu'un seul type d'espace protégé. Même si tous les biens écologiques

17 ENVI (5 décembre 2012) (M. Kenneth Beattie, directeur, Programmes de l'habitat, Fédération canadienne de la faune).

18 Voir Conseil régional de l'environnement de Laval, mémoire, p. 10.

19 ENVI (22 octobre 2012) (Bienenstock) et ENVI (5 décembre 2012) (Bingley).

20 ENVI (5 décembre 2012) (Brunet).

21 Par exemple, voir ENVI (26 novembre 2012) (Garand) et ENVI (28 novembre 2012) (M. John Husk, membre, conseiller municipal, Ville de Drummondville, Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec).

d'importance dans les villes ne sont pas répertoriés, leur contribution à la conservation urbaine ne doit pas être sous-estimée. Le couvert forestier dans les villes désigne, outre les arbres se trouvant dans les parcs, tous ceux qui sont plantés en ville, le long des rues, dans le stationnement d'un centre commercial et ailleurs²². Les cours arrière et les jardins communautaires jouent aussi un rôle²³. En plus des espaces naturels, les espaces verts sous contrôle humain sont précieux. Par exemple, des témoins ont évoqué les avantages qu'il y a à verdir une cour d'école en y faisant pousser de l'herbe, en y plantant des arbres et en y installant de petites collines²⁴. En bref, au moment d'évaluer les biens écologiques dans les espaces urbains, on pourrait prendre en considération toutes les zones naturelles et naturalisées.

De l'importance de la conservation urbaine

Si la définition de la conservation urbaine et les priorités à établir en matière de protection des espaces verts au sein des villes ont fait l'objet de discussions, les témoins et les membres du Comité se sont entendus en général sur l'importance de la conservation urbaine. Cette importance est devenue de plus en plus manifeste à mesure que les témoins se succédaient pour évoquer les avantages

« Il n'y a rien de tel qu'un retour à la terre et à la nature pour remettre les choses en perspective. »

– Mme Dorothy Dobbie, ancienne présidente, Conseil d'administration, Arbres Canada

physiques et économiques de l'établissement et du maintien de poches de verdure dans les villes. Lorsqu'on leur a demandé ce qu'ils pensaient de la décision du Comité, les témoins ont unanimement félicité ce dernier de son initiative. Les propos de l'un d'entre eux sont représentatifs : « Formidable. Excellente nouvelle. C'est merveilleux. Dieu merci, ce palier de gouvernement s'intéresse aux régions urbaines du Canada²⁵ ».

Les espaces verts sont des lieux de refuge pour la population dans un environnement bâti. Ils encouragent les citoyens à sortir, à marcher au lieu de prendre leur véhicule et à interagir avec le monde qui les entoure. Ils suscitent un sentiment d'appartenance à la collectivité tout en réduisant le stress et la criminalité²⁶. Les arbres plantés en ville assainissent l'air que nous respirons. Les marais filtrent l'eau que nous buvons. De nombreux témoins ont décrit les avantages des espaces verts en milieu urbain pour la santé des résidents, les enfants en particulier, de même que les avantages

22 ENVI (24 octobre 2012) (Rosen).

23 ENVI (24 octobre 2012) (Mme Dorothy Dobbie, ancienne présidente, Conseil d'administration, Arbres Canada) et ENVI, [Témoignages](#), 1^{re} session, 41^e législature, 3 décembre 2012 (M. Michael Ricketts, jardinier en chef, Bridgeland-Riverside Vacant Lots Garden).

24 ENVI (28 novembre 2012) (M. Robert Savard, représentant, Projet école verte, conseiller municipal, Ville de Salaberry-de-Valleyfield, à titre personnel) et ENVI (22 octobre 2012) (Bienenstock).

25 ENVI (24 octobre 2012) (Rosen).

26 Voir ENVI (3 décembre 2012) (Ricketts); ENVI (31 octobre 2012) (Moola); ENVI, [Témoignages](#), 1^{re} session, 41^e législature, 29 octobre 2012 (Mme Lorrie Minshall, directrice, Plan de gestion de l'eau, Office de protection de la nature de la rivière Grand).

économiques issus des services écologiques que la nature nous assure gratuitement. En bref, les espaces verts rendent les villes plus vivables.

L'étude a également porté sur les avantages de la conservation urbaine pour la biodiversité. Les espaces verts en ville fournissent des habitats pour les plantes et les animaux et encouragent la population, surtout les enfants, à se soucier de la nature. Le Comité a appris que les occasions d'explorer la nature aident les enfants à apprécier et à respecter le monde naturel tout en leur conférant un sentiment de propriété et donc de responsabilité à l'égard des espaces sauvages. Selon un témoin :

« [C]'est un sujet important [...] Il s'agit ici de transformer les villes en endroits où il fait bon vivre. »

– Mme Anne Charlton, directrice,
Parcs, Ville de Calgary

La question la plus pressante, c'est de savoir qui composera la prochaine génération de conservateurs urbains. Où est leur sens d'appartenance au monde naturel? D'où viendra leur sens de l'identité canadienne? Au Canada, nous étions traditionnellement proches de la nature, et nous sommes en train de perdre cette caractéristique. Une génération au complet est en train de lui dire adieu. Nous ne sommes pas en train de grimper la falaise; nous sommes plutôt au bord du gouffre et nous allons bientôt tomber. Il faut donc reconnaître que nous devons voler ou nous allons nous écraser, et ce que nous faisons maintenant est important²⁷.

En bref, donner aux gens, surtout aux enfants, la possibilité de se rallier autour de la nature peut encourager un souci de la conservation chez les Canadiens, tout en étant extrêmement bénéfique pour ce qui est de maintenir les espaces sauvages et la biodiversité hors des villes.

Rallier les citoyens autour de la nature et de la conservation

À la lumière des témoignages recueillis, il est clair que les témoins reconnaissent tous qu'il est profitable à bien des égards de rallier les citoyens autour de la nature et de la conservation. Certains se sont concentrés sur les effets positifs que la nature et la conservation peuvent avoir sur les enfants²⁸. D'autres avantages — pour l'économie, la santé et la biodiversité — touchent l'ensemble de la population.

27 ENVI (22 octobre 2012) (Bienenstock).

28 ENVI (29 octobre 2012) (Mr. Rodney Penner, naturaliste urbain, Services naturalistes, Ville de Winnipeg); ENVI, [Témoignages](#), 1^{re} session, 41^e législature, 21 novembre 2012 (Mme Marlene Power, membre, Conseil d'administration, Forest School Canada, Child and Nature Alliance of Canada); ENVI (28 novembre 2012) (M. Peter Kendall, directeur général, Earth Rangers); ENVI (5 décembre 2012) (Bingley.).

Avantages pour les enfants

Un témoin a déclaré que les jeux informels auxquels les enfants s'adonnent dans des espaces verts et dans la nature présentent de nombreux avantages, puisque les agressions²⁹, l'intimidation et le vandalisme³⁰ chutent. Et « la capacité d'attention s'améliore et l'intérêt pour le monde autour d'eux — et pas seulement le monde naturel — augmente³¹ ».

Un spécialiste des terrains de jeu naturels a fait remarquer :

Si vous observez ce qui se passe sur un terrain de jeu ou un espace vert normal ou même sur un de ces terrains pavés, vous constaterez que ce sont surtout les jeunes de type A qui y pratiquent des activités physiques³². En effet, environ 40 % des jeunes sont responsables de plus de 80 % des niveaux d'activité physique. Si vous les envoyez passer ce temps dans la nature, les choses s'équilibrent soudainement, car les enfants qui ont le plus à apprendre sur le plan de la maturité — c'est-à-dire ces jeunes qui jouent de façon agressive — commencent à se calmer, alors que ceux qui ne participent généralement pas aux activités physiques — c'est-à-dire ceux qui sont le plus obèses, qui ont des handicaps, des problèmes sur les plans culturel et social, et des phobies — augmentent leur niveau d'activité physique de façon exponentielle. Même si ce sont les mêmes activités dans les deux environnements, les espaces naturels nous fournissent l'occasion de faire participer les jeunes qui en ont le plus besoin³³.

« L'an dernier, Jeunes en forme Canada a désigné la nature comme étant l'un des facteurs les plus déterminants dans la santé de nos enfants. Il s'agit de l'une des façons les plus simples, faciles et peu coûteuses de faire une différence dans la santé de nos jeunes. »

– M. Adam Bienenstock, fondateur et président-directeur général, Bienenstock Natural Playgrounds

« À Earth Rangers, nous croyons que c'est auprès des enfants qu'il faut commencer l'engagement. Dans une étude britannique récente, 24 % des parents ont dit que les enfants sont leur principale source de motivation à l'égard de la durabilité, et que les enfants réussissent mieux à faire passer le message environnemental que les politiciens ou les médias. »

– M. Peter Kendall, directeur général, Earth Rangers

Plusieurs témoins ont également discuté des avantages que présentent les activités de plein air comme moyen efficace de lutter contre le problème croissant de

29 ENVI (28 novembre 2012) (Savardl).

30 ENVI (22 octobre 2012) (Bienenstock).

31 ENVI (5 décembre 2012) (Bingley).

32 La théorie sur les personnalités de type A et de type B provient de recherches menées dans les années 1950 par les cardiologues Meyer Friedman et R.H. Rosenman. « Ils ont conclu qu'une personnalité de type A était plus susceptible de se soucier de statut social et de succès. Ces personnes sont souvent des bourreaux de travail, manquent parfois de confiance en elles et sont très impatientes. Elles sont aussi plus susceptibles de se mettre en colère. » Sarah Wilson, "How to understand people: Part 1: Understanding personality: Type A and B personalities", *The Guardian*, 7 mars 2009.

33 ENVI (22 octobre 2012) (Bienenstock).

l'obésité chez les enfants³⁴. Le Comité a appris qu'en Amérique du Nord les enfants ayant entre 8 et 18 ans passent en moyenne 52,5 heures par semaine devant un écran³⁵. Comme il s'agit d'une moyenne, en fait, de nombreux enfants passent beaucoup plus de temps que cela devant un écran.

Un témoin a fait remarquer que même si les cours d'activité physique quotidiens et les sports organisés n'ont pas éliminé l'obésité, les programmes d'activités en plein air et les jeux non structurés à l'extérieur dont ils font la promotion contribuent à améliorer la situation à cet égard³⁶. Dans un cadre naturel, les enfants ne se lassent pas de jouer et les périodes de jeu durent plus longtemps. Selon un témoin, ces constatations peuvent être quantifiées de la manière suivante : les enfants jouent entre 19 et 22 minutes en moyenne lorsqu'ils grimpent dans des structures artificielles. Lorsqu'on les laisse explorer la nature, ils jouent pendant une heure et quatre minutes en moyenne³⁷. Cela fait toute la différence.

Ce temps que passent les enfants à jouer dehors de manière non structurée présente également des avantages à long terme pour la société dans son ensemble. Les témoins ont beaucoup parlé du lien entre le goût de la nature et le souci de la conservation³⁸. Les enfants qui explorent la nature développent un sentiment de propriété et de responsabilité à l'égard des espaces verts³⁹. Comme l'a expliqué un témoin, l'éthique de la conservation est « une composante essentielle de notre identité canadienne⁴⁰ ». Un autre témoin s'est dit préoccupé, inquiétude partagée par d'autres, par le fait que « les générations futures de Canadiens ne sont pas aussi reliées à notre monde naturel et perdent de ce fait la capacité d'apprécier l'immense valeur que ces espaces offrent pour notre santé et notre bien-être collectifs, et qu'elles négligent de faire les efforts pour les protéger⁴¹ ».

« [D]es études montrent que les enfants qui souffrent d'un trouble déficitaire de l'attention fonctionnent mieux après avoir exercé des activités dans un milieu vert. Plus un milieu de jeu est vert, moins les symptômes de ce trouble sont évidents. »

– Mme Dorothy Dobbie, ancienne présidente,
Conseil d'administration, Arbres Canada

Il faut toutefois faire remarquer que les enfants ne peuvent avoir de connexion avec la nature et bénéficier des activités de plein air que dans la mesure où il existe des parcs et des airs naturels qui s'y prêtent à proximité. Comme l'a expliqué un témoin, de nos

34 Par exemple, voir ENVI (5 décembre 2012) (Bingley).

35 ENVI (22 octobre 2012) (Bienenstock).

36 ENVI (5 décembre 2012) (Bingley).

37 ENVI (22 octobre 2012) (Bienenstock).

38 ENVI (29 octobre 2012) (M. Oliver Kent, président, Société pour la nature et les parcs du Canada et Penner); ENVI (24 octobre 2012) (Mme Monica Andreeff, directrice générale, Association for Mountain Parks Protection and Enjoyment); ENVI (5 décembre 2012) (Bingley).

39 ENVI (22 octobre 2012) (Bienenstock).

40 ENVI (5 décembre 2012) (Bingley).

41 Société pour la nature et les parcs du Canada, mémoire, p. 3.

jours, la distance que peut parcourir un enfant sans supervision est bien moindre que ce qu'elle était il y a une génération. Pour les générations précédentes, elle se situait entre 5 et 10 kilomètres. Aujourd'hui, pour un enfant de huit ans, elle est de 137 mètres⁴². L'accès à des espaces verts encouragera les jeux non structurés et un plus grand souci de la nature chez les enfants.

Cependant, les parcs naturels et les aires de nature sauvage ne sont pas les seuls endroits où les enfants peuvent être dans la nature. Comme il a été mentionné, nos arrière-cours et les cours d'école vertes en font aussi partie. Un témoin a souligné le concept de jardin communautaire comme un excellent moyen de mobiliser la population, les enfants et les personnes âgées en particulier⁴³.

Avantages économiques

Autre point sur lequel les témoins se sont entendus : les nombreux et souvent importants avantages économiques de la nature sous forme de services écologiques.

Comme l'a résumé un témoin, les écosystèmes naturels et semi-naturels « contribuent ainsi notamment à l'amélioration de la qualité de l'air, à la captation du carbone, à la lutte aux îlots de chaleur urbains, à la régulation des eaux de ruissellement, à la qualité du paysage, à la santé et au bien-être de la population⁴⁴ ».

Les aires de nature sauvage ne sont pas les seules à présenter des avantages. En effet, selon les témoins, les projets de conservation urbaine peuvent avoir d'énormes avantages économiques pour les collectivités visées. Par exemple, les arbres en milieu urbain constituent un moyen de conserver l'énergie lorsqu'ils sont plantés de manière stratégique autour d'un bâtiment, ils réduisent les effets des rayons solaires et fournissent ombre, fraîcheur et protection contre le vent. Ils transforment un certain nombre de contaminants dans le sol et retiennent de 2 à 7 % de l'eau qui partirait autrement dans les égouts⁴⁵.

« Nous tenons souvent pour acquise l'incroyable gamme de bienfaits naturels que nous offrent les espaces verts et les terres agricoles. »

– M. Faisal Moola, directeur général, Ontario et le Nord canadien, Fondation David Suzuki

« Les milieux naturels sont importants, que ce soit les milieux humides qui filtrent l'eau comme des reins ou les arbres captent les poussières atmosphériques, captent le CO₂. Ils travaillent pour nous 24 heures sur 24, 365 jours par année et ne nous demandent absolument rien. »

– M. Guy Garand, directeur général, Conseil régional de l'environnement de Laval

42 ENVI (22 octobre 2012) (Bienenstock).

43 ENVI (3 décembre 2012) (Ricketts).

44 ENVI (5 décembre 2012) (Brunet).

45 ENVI (24 octobre 2012) (Dobbie).

Ces avantages ne sont pas simplement d'ordre rhétorique. Un témoin a en effet cité des publications scientifiques indiquant que « les avantages écologiques que nous tirons de la nature urbaine sont extrêmement précieux du point de vue monétaire; dans certains cas, ils sont vraiment sans prix⁴⁶ ».

De nombreux témoins ont quantifié ces avantages de la manière suivante :

- un seul arbre peut représenter 161 000 \$ sous forme d'avantages écologiques⁴⁷;
- en 2011, la ville d'Oakville a évalué les avantages de ses forêts urbaines à 2,1 millions de dollars par an, tandis que la région de Peel a évalué les avantages des siennes à 22,7 millions de dollars par an⁴⁸;
- on estime que la ceinture verte qui est proposée pour la ville de Montréal représentera plus de 4 milliards de dollars de services par an⁴⁹;
- « Une étude de 2012 sur la ceinture verte de Toronto a révélé, par exemple, que celle-ci a une incidence économique de plus de 9 milliards de dollars par année à l'échelle de la province et qu'elle soutient 161 000 emplois⁵⁰ ».

Par ailleurs, le Comité s'est fait dire que l'agrile du frêne a un effet dévastateur sur les forêts urbaines. Par exemple, la ville de Brantford en Ontario s'attend à perdre 90 000 arbres en raison de cette espèce nuisible envahissante, qui devrait réduire le couvert forestier urbain de 1,5 à 2 %. Pour tenter d'enrayer la situation, elle a adopté un plan stratégique sur 15 ans — traitement et enlèvement des arbres ainsi que plantation de nouveaux arbres — dont le coût devrait être énorme, et Brantford n'est pas la seule zone touchée par l'agrile du frêne⁵¹.

L'augmentation de la valeur des biens fonciers est un autre avantage économique quantifiable des mesures de conservation urbaine

Le projet de Hammarby, en Suède, est la collectivité la plus durable sur le plan environnemental au monde. En fait, dans l'ensemble du pays, il s'agit des biens immobiliers dont la valeur est la plus élevée parce que les gens y sont attirés.

— M. Jim Tovey, conseiller municipal, quartier 1, Ville de Mississauga, à titre personnel

46 ENVI (31 octobre 2012) (Moola).

47 ENVI (24 octobre 2012) (M. Mark Cullen, président, Trees For Life, Urban Tree Coalition).

48 ENVI (26 novembre 2012) (Mme Marguerite Ceschi-Smith, vice-présidente, Comité permanent des questions environnementales et du développement durable, conseillère, Ville de Brantford, Fédération canadienne des municipalités).

49 ENVI (26 novembre 2012) (Mme Marie-Christine Bellemare, biologiste chargée de projets, Conseil régional de l'environnement de Laval).

50 Société pour la nature et les parcs du Canada, mémoire, p. 1.

51 ENVI (26 novembre 2012) (Ceschi-Smith).

évoqué par des témoins⁵². La population aime vivre près de beaux espaces naturels. Selon un témoin, il est bon de planifier des complexes résidentiels qui intègrent des éléments de la nature et les mettent en valeur, comme une rivière, au lieu d'essayer de les camoufler. Cela peut, selon lui, donner de la valeur à un quartier « avec une planification globale adéquate⁵³ ».

Plusieurs témoins ont chiffré la majoration potentielle de la valeur des résidences situées près d'espaces naturels. Celles qui bordent des parcs naturels pourraient augmenter de 20 %, et peut-être plus dans les quartiers défavorisés⁵⁴. Pour un témoin, la présence d'arbres augmente la valeur des propriétés de 37 %⁵⁵. De telles hausses sont à l'avantage des municipalités, sous forme d'impôt foncier, ainsi que des propriétaires.

Enfin, le couvert forestier urbain présente également des avantages économiques en attirant les touristes. Selon un témoin, les arbres embellissent une ville et améliorent la qualité de vie des résidents tout en jouant un rôle d'attraction touristique⁵⁶.

« [Les forêts urbaines] permettent de tempérer les quartiers, d'améliorer la qualité de l'air, de fournir un habitat à la faune, d'éliminer le gaz carbonique de l'atmosphère, de retenir les eaux de ruissellement et de prévenir l'érosion. Les forêts urbaines ajoutent également une valeur esthétique, récréative et économique aux collectivités, ce qui améliore la qualité de vie. »

– Mme Marguerite Ceschi-Smith,
vice-présidente, Comité
permanent des questions
environnementales et du
développement durable,
conseillère, Ville de Brantford,
Fédération canadienne des
municipalités

52 ENVI (22 octobre 2012) (Bienenstock); ENVI (24 octobre 2012) (Dobbie et Cullen).

53 ENVI (26 novembre 2012) (M. Ken Dion, gestionnaire principal de projet, Division de la gestion des bassins versants, Office de protection de la nature de Toronto et de la région).

54 ENVI (22 octobre 2012) (Bienenstock).

55 ENVI (24 octobre 2012) (Dobbie).

56 ENVI (24 octobre 2012) (Cullen).

Avantages pour la santé

Les témoins ont évoqué les avantages que la conservation urbaine représente pour la santé. En particulier, ils ont insisté sur le fait que les arbres sont des filtres à air très efficaces puisqu'ils absorbent le CO₂, les composés organiques volatils et les toxines⁵⁷ et qu'ils renvoient de l'air pur et diffusent de l'humidité dans l'air⁵⁸. Selon une étude menée au Manitoba, les arbres absorberaient les polluants se trouvant dans le sol comme le sel répandu pour dégivrer les rues⁵⁹.

Un cardiologue a présenté au Comité des chiffres probants sur les avantages significatifs que présente un environnement vert et propre pour la santé. Il a expliqué que si l'on élimine les nano-agresseurs aériens, soit le monoxyde de carbone, le dioxyde de soufre, le dioxyde d'azote, les particules fines, les particules ultrafines et les composés organiques volatils, on peut s'attendre à une réduction des maladies cardiovasculaires⁶⁰.

Un autre témoin a cité une compilation de plus de 200 études établissant des « preuves quantifiables selon lesquelles l'incidence de maladies comme le cancer, le diabète, les maladies pulmonaires et le déficit de l'attention chez l'enfant est réduite, voire minimisée, chez les gens qui vivent dans des zones où il y a un couvert forestier vigoureux⁶¹ ».

Avantages pour la biodiversité

La présence d'espaces naturels dans les villes, en plus d'être bénéfique pour la population, peut améliorer la biodiversité⁶². Un témoin a laissé entendre que la « préservation, la réhabilitation et la reproduction des écosystèmes ayant des caractéristiques indigènes des environnements locaux ou régionaux peuvent favoriser une

« [S]i vous vivez dans un milieu vert plutôt que dans un milieu minéralisé et pollué, vous diminuez de moitié la différence de mortalité qui existe entre les pauvres et les riches. »

– Dr François Reeves, cardiologue d'intervention, Faculté de médecine, professeur agrégé de médecine, Université de Montréal, à titre personnel

« Les arbres sont extrêmement importants pour les environnements sains de nos collectivités. »

– Mme. Dorothy Dobbie, ancienne présidente, Conseil d'administration, Arbres Canada

57 ENVI (3 décembre 2012) (Dr François Reeves, cardiologue d'intervention, Faculté de médecine, professeur agrégé de médecine, Université de Montréal, à titre personnel).

58 ENVI (24 octobre 2012) (Dobbie).

59 *Ibid.*

60 ENVI (3 décembre 2012) (Reeves).

61 ENVI (24 octobre 2012) (Cullen).

62 Dr Normand Brunet, mémoire, p. 5.

diversification plus soutenue des plantes, des animaux et des insectes et réduire au minimum les espèces étrangères et les monocultures⁶³ ».

Un autre témoin a fait remarquer que « la conservation urbaine peut aider le Canada à respecter ses engagements internationaux en vertu de la *Convention des Nations Unies sur la diversité biologique*, en particulier le Plan stratégique 2020 pour la diversité biologique⁶⁴ ».

« L'intendance et la mobilisation sont primordiales. »

– M. Adam Bienenstock, fondateur et président-directeur général, Bienenstock Natural Playgrounds

Les objectifs de rallier les citoyens autour de la nature et de la conservation

Comme il s'agit de l'une des sept questions auxquelles l'étude cherche à répondre, le Comité a demandé aux témoins quels pourraient être les objectifs de rallier les citoyens du Canada autour de la conservation. Un témoin a résumé ces objectifs éventuels de la manière suivante :

[...] sensibiliser, faciliter, faire du mentorat et démontrer aux Canadiens qu'ils peuvent avoir un impact positif pour eux-mêmes et pour les générations futures grâce à leurs efforts de conservation. Cela permettrait également de faire valoir la notion selon laquelle tout effort de conservation compte. Cela permettrait également aux gens de se rendre compte qu'ils peuvent créer un changement positif dans leur propre collectivité. Ça inspirera les Canadiens à prendre des décisions saines à propos de leurs loisirs, de leur famille, et de leur travail grâce à l'apprentissage concret qu'ils ont fait avec leur collectivité sur des terres publiques et privées. L'on pourra également présenter les initiatives de conservation urbaine du Canada qui seront vues comme des modèles lorsque tous les paliers de gouvernement partageront leurs solutions, leur intendance et leurs efforts concertés. Cela permettra aux Canadiens de pouvoir jouir de la nature et d'en tirer des leçons dans leur collectivité grâce à une planification urbaine viable et saine qui comprend de grands espaces ouverts et verts⁶⁵.

« Pouvez-vous imaginer votre collectivité sans aucun arbre? Les arbres définissent votre collectivité. Ils font en sorte que notre vie au Canada est beaucoup plus agréable. »

– M. Michael Rosen, président, Arbres Canada

« Nous savons pertinemment que les voitures qui circulent sur une rue bordée de vieux arbres ralentissent. Nous savons également que ce genre de rues accueillent de nombreux piétons. Les enfants, pour leur part, sont plus enclins à sortir de chez eux pour jouer dehors — pour faire une partie de hockey de rue peut-être, si c'est permis en tout cas. »

– M. Mark Cullen, président, Trees For Life, Urban Tree Coalition

Les objectifs de rallier les citoyens du Canada autour de la conservation « devraient être une population en meilleure santé et plus

63 Olds College, mémoire, p. 8.

64 Société pour la nature et les parcs du Canada, mémoire, p. 1.

65 ENVI (5 décembre 2012) (Beattie).

heureuse, ainsi qu'un environnement sain⁶⁶ » grâce à la promotion de l'accès aux parcs et aux espaces verts.

Le parc urbain national de la Rouge : un pas dans la bonne direction

Dans le cadre de son étude sur la conservation urbaine, le Comité s'est intéressé en particulier à l'avancement du projet de Parc urbain national de la Rouge. Le parc de la Rouge actuel couvre 40 km² à l'est de la région du Grand Toronto et regroupe des terres publiques et privées⁶⁷. Dans son discours du Trône de 2011, le gouvernement a annoncé qu'il travaillerait avec d'autres intervenants à l'établissement du premier parc urbain national dans la vallée de la Rouge⁶⁸.

Comme l'a expliqué un représentant de Parcs Canada, « le parc doit son existence, depuis la fin des années 1980, à la prévoyance, au dévouement et à l'engagement de différents visionnaires et d'intendants locaux⁶⁹ ». Il s'agit d'un parc qui offre un patrimoine culturel riche et abrite deux sites historiques. C'est également l'une des régions les plus diversifiées sur le plan biologique au Canada, qui compte plus de 23 espèces en péril désignées par le gouvernement fédéral, 800 espèces végétales et 55 espèces de poissons⁷⁰.

En créant le Parc urbain national de la Rouge, le gouvernement fédéral aide à protéger un capital naturel qui assure des avantages écologiques cruciaux aux collectivités de la région se chiffrant à 12 millions de dollars par an selon les estimations⁷¹. Le parc de la Rouge se situe à une heure de voiture de sept millions de personnes et est accessible en transports en commun⁷². Compte tenu de la population grandissante des communautés urbaines au Canada, l'accessibilité est un trait important du parc national proposé⁷³.

« [J]e peux confirmer que les objectifs généraux mis de l'avant dans le concept du parc urbain national de la Rouge plaisent aux citoyens et à l'ensemble de la population du Canada. Ils veulent que l'endroit soit protégé et accessible. Ils sont passionnés de conservation et de restauration; ils veulent se rapprocher de la nature, connaître le patrimoine culturel du parc et appuyer une communauté agricole dynamique. »

– M. Andrew Campbell, vice-président,
Relations externes et expériences du
visiteur, Parcs Canada

66 Centre d'action écologique, mémoire, p. 4.

67 Rouge Park, [About Us](#).

68 [Discours du Trône](#), Ottawa, 3 juin 2011.

69 ENVI (31 octobre 2012) (M. Andrew Campbell, vice-président, Relations externes et expériences du visiteur, Parcs Canada).

70 ENVI (31 octobre 2012) (M. Jim Robb, directeur général, Friends of the Rouge Watershed).

71 ENVI (31 octobre 2012) (Moola).

72 Rouge Park. [A National Urban Park?](#)

73 ENVI (31 octobre 2012) (Moola).

Le rôle de l'agriculture dans le parc de la Rouge

Le Comité s'est fait expliquer l'importance de l'agriculture dans le parc. Les terres visées par la zone d'étude proposée ont une vocation agricole depuis plus de 200 ans⁷⁴. Un représentant de la Fondation David Suzuki a expliqué que 60 % environ des terres du parc national sont cultivées, ce qui constitue un « élément très important du patrimoine et de l'avenir du nouveau parc national⁷⁵ ». C'est pour cette raison que le concept proposé pour le parc comprend « l'intégration et la promotion de l'agriculture durable⁷⁶ ».

Des témoins de la Fondation David Suzuki et Friends of the Rouge Watershed ont souligné l'occasion qu'ont ceux qui cultivent les terres agricoles du parc de la Rouge d'adopter un modèle de production plus viable⁷⁷. Dans un tel modèle, les agriculteurs pourraient produire des aliments locaux pour l'un des plus gros centres urbains du pays tout en protégeant et en rétablissant la biodiversité⁷⁸.

Consultations publiques et progrès réalisés

Parcs Canada a consulté abondamment la population sur l'établissement du parc de la Rouge comme parc urbain national. Un de ses représentants a expliqué que, depuis l'été 2011, Parcs Canada a consulté plus d'une centaine de collectivités et autres organismes, notamment des Premières nations et des jeunes, à l'occasion de réunions et d'ateliers qui ont abouti à la mise sur pied de neuf principes qui ont guidé l'élaboration du concept pour le parc urbain national de la Rouge⁷⁹.

Dans le cadre des consultations menées par Parcs Canada, un document d'information a été distribué dans les boîtes aux lettres de 26 000 résidents de la zone proposée du parc et des environs, plus de 2 500 personnes ont répondu au questionnaire en ligne, 4 600 personnes ont participé à divers rassemblements, des consultations ont eu lieu dans 120 collectivités différentes et des dizaines de milliers de personnes ont pu exprimer leur avis⁸⁰.

Parcs Canada a consulté la population à propos de ce concept au cours de l'été et de l'automne 2012 et est en train de revoir les commentaires qu'il a reçus. Son représentant a noté qu'en gros les objectifs généraux « plaisent aux citoyens et à l'ensemble de la population du Canada⁸¹ ».

74 *Ibid.*

75 *Ibid.*

76 ENVI (31 octobre 2012) (Campbell).

77 ENVI (31 octobre 2012) (Moola et Robb).

78 ENVI (31 octobre 2012) (Moola).

79 ENVI (31 octobre 2012) (Campbell).

80 *Ibid.*

81 *Ibid.*

Compte tenu de l'importance du projet, Parcs Canada a également consulté des intervenants sur la question de l'accessibilité au parc. Il s'est ainsi entretenu avec Metrolinx, agence de transport provinciale, sur les différents types de transports publics pouvant être installés dans le parc. Fiducie de régénération du secteur riverain et Sentier transcanadien ont également été consultés à propos du raccordement des sentiers existants dans tout le parc⁸².

Pour ce qui est de l'avancement de la mise sur pied du parc, les représentants de Parcs Canada ont souligné que le processus de remembrement des terres exigeait beaucoup de compromis, mais que l'agence s'était concentrée sur les régions qui présentaient le moins d'obstacles de manière à assurer un avancement aussi rapide que possible du projet. Au cours des mois à venir, Parcs Canada travaillera avec les propriétaires publics afin de s'entendre sur les limites du parc et les terres à transférer à l'agence. « Parcs Canada sera alors en mesure de déposer une recommandation au gouvernement concernant le processus législatif. Un plan stratégique sera élaboré et présenté à la population du Canada en vue d'obtenir ses commentaires⁸³ ».

Suggestions des témoins

Les témoins tout comme les membres du Comité appuient l'établissement du parc de la Rouge comme premier parc urbain national canadien. Des parcs comme celui de la Rouge jouent un rôle important dans la conservation urbaine : ils offrent aux gens la possibilité de se rapprocher de la nature et procurent en même temps des avantages écologiques parce qu'ils protègent des espaces naturels. Le Comité tient à féliciter les intervenants qui ont travaillé sans relâche et avec passion à la protection de cette zone afin de la rendre accessible aux résidents. Il incombe maintenant à Parcs Canada d'examiner et de concilier les multiples intérêts et priorités en jeu au moment d'élaborer le plan de ce tout premier parc urbain national. Plusieurs témoins ont formulé diverses suggestions à l'intention du Comité à propos de ce parc, notamment pour insister sur l'importance de la conservation à l'intérieur des limites de ce « moteur écologique de la région⁸⁴ ». Les témoignages recueillis par le Comité à propos de la planification du parc de la Rouge pourraient être utiles à Parcs Canada dans son travail d'élaboration du plan définitif du parc.

Pratiques exemplaires : nous avons tous un rôle à jouer

Au cours de l'étude, des témoins ont expliqué certaines des difficultés que présente la conservation urbaine et discuté des pratiques exemplaires dans le domaine. Même si les pratiques que les témoins ont choisi de discuter avec le Comité sont variées, deux thèmes sont ressortis : l'importance des partenariats et d'une vision holistique pour surmonter les défis et faire avancer la conservation urbaine.

82 *Ibid.*

83 *Ibid.*

84 ENVI (31 octobre 2012) (Moola). Voir aussi ENVI (31 octobre 2012) (Robb).

Défis et pratiques exemplaires

L'une des sept questions que le Comité a posées aux témoins concernait les défis et les meilleures pratiques en matière de conservation urbaine⁸⁵.

Des témoins ont répondu que les défis tenaient, notamment à la nature non exécutoire de la conservation urbaine⁸⁶, aux pressions du développement⁸⁷, et au manque de financement⁸⁸. En d'autres termes, il est nécessaire d'apprécier à leur juste valeur les avantages de la conservation urbaine en intégrant dans les modèles économiques la valeur réelle des biens et services rendus par les écosystèmes naturels⁸⁹.

Les témoins ont signalé un autre défi, à savoir l'éloignement croissant des citoyens de leur environnement naturel. Selon l'un d'entre eux : « La question la plus pressante, c'est de savoir qui composera la prochaine génération de conservateurs urbains. Où est leur sens d'appartenance au monde naturel? D'où viendra leur sens de l'identité canadienne?⁹⁰ ».

Parmi les autres défis, mentionnons la nécessité de collaborer avec les municipalités en raison des limites de compétence du fédéral, et la nécessité de faire en sorte que les plans municipaux protègent les zones sensibles d'une manière pouvant être surveillée⁹¹.

Un témoin a en outre expliqué qu'il est parfois difficile de concilier l'usage récréatif et l'expérience des visiteurs, d'une part, et la protection de la faune et de la flore, d'autre part, certains étant plus axés sur l'exclusion que sur l'inclusion⁹². Pour illustrer cette mentalité du « regarder sans toucher », un témoin a évoqué ce qui lui est arrivé dans un parc national lorsqu'on lui a interdit de soulever une pierre, pour montrer ce qui se trouvait dessous au groupe d'enfants qu'il accompagnait⁹³.

À l'autre bout du spectre, il y a aussi des témoins qui ont affirmé au Comité que la jouissance passive peut être accompagnée d'une surutilisation, de dangers pour la sécurité et de vandalisme. En raison des dimensions de ces zones, généralement petites, et des pressions exercées par les perturbations, il y a souvent des besoins en matière de

85 Voir ENVI, [“Étude sur les pratiques de conservation urbaine au Canada,”](#) communiqué de presse, 3 octobre 2012.

86 Olds College, mémoire, p. 6.

87 ENVI (5 décembre 2012) (Brunet) et Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec, mémoire, p. 3.

88 Olds College, mémoire, p. 6.

89 Conseil régional de l'environnement de Laval, mémoire, p. 9.

90 ENVI (22 octobre 2012) (Bienenstock).

91 *Ibid.* et ENVI (22 octobre 2012) (Butler).

92 ENVI (24 octobre 2012) (Andreeff).

93 ENVI (5 décembre 2012) (Bingley).

maintenance, de gestion et de restauration qui sont liés à la nécessité de veiller à ce que les zones protégées ne soient pas submergées par d'autres facteurs de perturbation. Le coût d'entretien peut être l'entrave la plus importante à l'accès public aux espaces protégés⁹⁴.

Les meilleures pratiques qu'ont décrites les témoins étaient multiples et fort intéressantes, mais ne représentaient qu'un petit échantillon des nombreuses pratiques et mesures entreprises dans le pays.

Le Comité a appris qu'en 2010 Environnement Canada a publié, en partenariat avec ICLEI Canada (le Conseil international pour les initiatives écologiques communales du Canada⁹⁵), les Séries d'études de cas sur les villes et la biodiversité, qui présentent les pratiques exemplaires en matière de gestion et de protection de la biodiversité urbaine⁹⁶.

Un témoin a aussi expliqué que le gouvernement fédéral appuie un groupe de travail fédéral-provincial-territorial axé sur l'intégration de la conservation de la biodiversité dans les plans et les stratégies des municipalités⁹⁷.

Les témoins ont décrit divers programmes fédéraux existants qui encouragent des pratiques exemplaires en matière de conservation urbaine, notamment le Programme d'intendance de l'habitat (comme l'écoterritoire du corridor de la rivière à l'Orme, de Montréal) et le Programme de conservation des zones naturelles mené par Conservation de la nature Canada et Canards Illimités. Environnement Canada a aussi mis en place divers programmes et partenariats qui soutiennent la conservation urbaine, comme le programme de financement communautaire ÉcoAction, le Programme des dons écologiques et les BioTrousses créées par la Biosphère pour encourager les Canadiens à sortir et à découvrir la biodiversité dans leur quartier, leurs parcs et leurs espaces urbains⁹⁸.

« Exemples de meilleures pratiques :

- Construction de marais, de baissières et de jardins de pluie pour la gestion des eaux de pluie.
- Utilisation de végétaux indigènes et de végétaux locaux pour l'établissement d'espaces verts.
- Développement de l'agriculture urbaine à l'aide de projets de potagers communautaires et de potagers ou de serres sur les toits.
- Développement des toits verts [...].
- Réutilisation de l'eau (conservation et utilisation de l'eau de pluie et recyclage des eaux grises). »

– Collège Olds, mémoire, p. 6.

94 ENVI (29 octobre 2012) (Minshall et Penner).

95 « L'ICLEI a été fondé en fondé en 1990 sous le nom de « Conseil international pour les initiatives écologiques ». [...] En 2003, le « Conseil international pour les initiatives écologiques » est devenu l'« ICLEI—Local Governments for Sustainability » et son mandat s'est élargi pour englober toutes les questions liées à la durabilité ». ICLEI Canada, [About ICLEI](#). [traduction]

96 ENVI (17 octobre 2012) (Poter).

97 *Ibid.*

98 *Ibid.*

Un autre témoin a décrit avec enthousiasme l'aide de Pêches et Océans qui a permis de sauver des dizaines d'hectares de milieux humides dans les secteurs est et ouest de Laval⁹⁹.

Des témoins ont décrit certaines méthodes d'amélioration de la conservation urbaine. À Toronto, par exemple, on fait appel à une nouvelle technologie, les « cellules Silva », pour planter des arbres dans des zones asphaltées. Ces cellules « assurent le support de l'infrastructure et du trottoir tout en permettant d'y inclure de la terre afin que les racines de l'arbre puissent se développer sous les trottoirs¹⁰⁰ ». Dans la ville de Surrey, on a laissé les ruisseaux ouverts pour assurer un drainage naturel¹⁰¹. À Halifax, l'Ecology Action Centre recommande l'aménagement d'une ceinture verte¹⁰².

Des témoins ont fait valoir l'importance des aires de jeux et des parcs naturels pour les enfants et les adultes¹⁰³. Des membres du Comité étaient intéressés par le projet communautaire mis en place à Salaberry-de-Valleyfield, consistant à transformer une cour d'école asphaltée en espace vert pour les enfants¹⁰⁴. À Winnipeg, le Musée-nature de la prairie est l'un des derniers exemples restants de prairie à herbes hautes accessible à tous par les transports en commun¹⁰⁵.

Des témoins ont également mentionné des programmes conçus pour aider à rallier la population autour de la nature et de la conservation. Par exemple, la Fédération canadienne de la faune offre des programmes misant sur l'éducation et la participation active qui « permettent de lier les Canadiens à l'Arctique et à nos océans, forêts, lacs et rivières et connectent des millions d'étudiants à des initiatives de conservation pratiques¹⁰⁶ ». À Winnipeg, le programme Bridging the Gap « offre aux enfants des quartiers centraux de la ville l'expérience d'une randonnée en milieu naturel et la possibilité de faire du jardinage à leur école¹⁰⁷ ». À l'échelle nationale, des organismes comme Scouts Canada et les Earth Rangers encouragent les enfants à se connecter à la nature et à s'intéresser à la conservation¹⁰⁸.

La revitalisation des friches industrielles est un sujet que les témoins ont repris à plusieurs reprises au cours de l'étude. Il a été question en particulier d'un projet de grande envergure mené à Mississauga visant à transformer les friches industrielles riveraines

99 ENVI (26 novembre 2012) (Garand).

100 ENVI (24 octobre 2012) (Rosen).

101 ENVI (31 octobre 2012) (Mme Carrie Baron, directrice, Drainage et environnement, Département de génie, Ville de Surrey).

102 Centre d'action écologique, mémoire, p. 4.

103 Par exemple, voir ENVI (22 octobre 2012) (Bienenstock).

104 ENVI (28 novembre 2012) (Savard).

105 M. Kyle Lucyk, Musée-nature de la prairie, mémoire, p. 1.

106 ENVI (5 décembre 2012) (Beattie).

107 ENVI (29 octobre 2012) (Penner).

108 ENVI (5 décembre 2012) (Bingley) et ENVI (28 novembre 2012) (Kendall).

pour en faire un des secteurs les plus viables sur le plan environnemental au monde qui présenterait des caractéristiques culturelles et patrimoniales et permettrait de rétablir les milieux humides, d'aménager des frayères et de remettre en état des ruisseaux détruits¹⁰⁹.

Enfin, plusieurs témoins ont laissé entendre que la planification de l'aménagement des terrains est une pratique exemplaire en matière de conservation urbaine¹¹⁰. À Calgary, la ville a établi un plan de conservation des sols humides permettant de compenser et de mitiger la perte de terres humides. Un représentant de la ville a fait savoir que ce plan constitue un « outil extrêmement utile » et permet d'« accroître la valeur et l'importance des terres humides dans un contexte de prise de décisions à la ville et [...] de] nous donner les moyens d'élaborer des plans pour les terres humides, de réduire leur perte et finalement de les conserver dans un paysage plus durable¹¹¹ ».

Le Comité a constaté que bon nombre des groupes de conservation œuvrant sur le terrain possèdent de vastes connaissances qui pourraient s'appliquer en milieu urbain de même qu'en région rurale.

L'importance des partenariats et d'une réflexion holistique

De tous les témoignages portant sur de nombreux et multiples programmes et mesures de conservation urbaine déjà mis en place un peu partout au Canada, les membres du Comité ont retenu deux facteurs communs comme critère préalable à une conservation urbaine réussie : l'établissement de partenariats et une réflexion holistique.

Les partenariats sont importants pour plusieurs raisons. Tous les ordres de gouvernement s'intéressent à la conservation urbaine. Tout en reconnaissant que les rôles des administrations fédérale et provinciales sont significatifs, le Comité fait valoir que les villes et les autorités locales occupent une place unique pour ce qui est d'« implanter des solutions de biodiversité adaptées aux priorités et aux besoins locaux¹¹² ».

Par exemple, la ville de Calgary a consulté abondamment ses résidents en 2005 pour créer imagineCalgary, un plan de viabilité urbaine à long terme. La ville s'est appuyée sur ce plan pour forger ses politiques et ses orientations, notamment son plan d'aménagement municipal, lequel mise sur des concepts de conservation, de biodiversité et d'infrastructure verte¹¹³.

109 ENVI (26 novembre 2012) (M. Jim Tovey, conseiller municipal, quartier 1, Ville de Mississauga, à titre personnel).

110 Voir ENVI (26 novembre 2012) (Garand) et Office de protection de la nature de la vallée Rideau, mémoire, p. 9.

111 ENVI (24 octobre 2012) (M. Chris Manderson, responsable de la gestion des espaces naturels, Parcs, Ville de Calgary).

112 ENVI (17 octobre 2012) (Poter).

113 ENVI (24 octobre 2012) (Manderson).

La ville de Canmore, en Alberta, a également mis en place des politiques qui reflètent les valeurs et la vision de ses résidents. Cette communauté, bordant le parc national de Banff, a « créé une frontière de croissance urbaine qui permet de cibler les régions qui ont une importance écologique¹¹⁴ ».

Les priorités et les besoins locaux appellent une gestion et une planification régionales axées sur la collaboration. Le bassin hydrographique de la rivière Grand, situé tout juste à l'ouest de la région du Grand Toronto, en est un bon exemple. Dans ce bassin hydrographique, l'Office de protection de la nature de la rivière Grand, organisme provincial, « et ses nombreux partenaires — les municipalités, les organismes provinciaux, fédéraux et autres — ont adopté une approche intégrée déployée à l'échelle du bassin hydrographique à l'égard de la gestion des actifs environnementaux¹¹⁵ ». Par conséquent, les villes situées le long de la rivière « perçoivent désormais le réseau fluvial comme un actif communautaire et économique qu'il convient de valoriser et d'intégrer dans les plans de développement à long terme¹¹⁶ ».

On a également discuté pendant l'étude d'autres exemples de gestion en collaboration, comme la lutte contre les espèces envahissantes menée à Calgary, à laquelle participent les trois ordres de gouvernement¹¹⁷, ainsi que le système de classement des cours d'eau de Surrey, établi en collaboration avec Pêches et Océans et Environnement Canada¹¹⁸.

Toutefois, la collaboration des pouvoirs publics n'est qu'une partie de la solution. Des intervenants privés, organismes non gouvernementaux (ONG), particuliers et entreprises, sont d'autres partenaires importants pour les mesures de conservation urbaine. Ils peuvent fournir financement, matériaux, connaissances et main-d'œuvre.

Le site Evergreen Brick Works, parc patrimonial naturel de 40 acres situé près du centre de Toronto, est un exemple de financement privé appuyant la conservation urbaine mentionné dans les témoignages. Ce parc a été créé par la ville de Toronto et l'Office de protection de la nature de Toronto et de la région, mais c'est David et Robin Young qui ont fourni le financement initial du projet, ce qui a joué un rôle déterminant pour l'obtention du financement provincial et fédéral¹¹⁹.

Un autre projet est celui de l'école verte de la ville de Salaberry-de-Valleyfield, au Québec. Dans ce

« On dit souvent que lorsqu'on travaille ensemble, on peut faire de grandes choses. Ce projet est une véritable réussite communautaire. »

– M. Robert Savard, représentant, Projet école verte, conseiller municipal, Ville de Salaberry-de-Valleyfield, à titre personnel

114 ENVI (24 octobre 2012) (Andreeff).

115 ENVI (29 octobre 2012) (Minshall).

116 *Ibid.*

117 ENVI (24 octobre 2012) (Manderson).

118 ENVI (31 octobre 2012) (Baron).

119 ENVI (22 octobre 2012) (Mme Andrea Gabor, présidente, Institut canadien des urbanistes).

cas-là, institutions, entreprises et organismes communautaires se sont associés aux enseignants et aux écoliers pour fournir des fonds, du temps et de la main-d'œuvre afin de transformer une cour d'école asphaltée en aire verte naturalisée pour les écoliers et la collectivité en général¹²⁰.

Un témoin a expliqué l'importance du processus d'édification de la communauté. Pour lui, l'établissement d'espaces verts n'est qu'une partie du travail à accomplir pour réaliser les buts de la conservation urbaine :

La façon d'animer les lieux et le déroulement des consultations ont aussi une influence. Pour que le projet soit une réussite, les gens doivent sentir qu'il leur appartient. Le résultat dépend de la façon dont les gens prennent les décisions et de la façon d'organiser les activités après les modifications. C'est pourquoi nous collaborons avec la Fédération canadienne de la faune, ParticipAction, Parcs Canada, Right to Play et Scouts Canada. Ces organisations offrent toutes des programmes d'animation. Nous devons animer les espaces. [...] ce n'est pas suffisant de les aménager...¹²¹.

Dans certains cas, les partenaires peuvent appuyer des objectifs de conservation en adaptant leur manière de procéder. Par exemple, Cornerstone Standard Council, organisme à but non lucratif financé par l'industrie et constitué d'un large groupe représentatif de producteurs et d'ONG, se consacre à « l'élaboration et à la promotion d'un système de certification volontaire pour l'extraction responsable sur le plan social et environnemental de granulat en Ontario¹²² ». De même, *l'Entente sur la forêt boréale canadienne* constitue un partenariat entre ONG et l'industrie dont le but est de promouvoir les normes environnementales les plus élevées en matière de gestion et de conservation des forêts¹²³.

« Individuellement, les groupes d'intérêt ne pourraient pas réaliser leurs projets. Mais si nous collaborons tous ensemble et que nous faisons une bonne planification, nous pouvons procéder à un changement social complet. »

– M. Adam Bienenstock,
fondateur et président-directeur
général, Bienenstock Natural
Playgrounds

Des organismes de jeunes, comme Scouts Canada et Earth Rangers, sont également des partenaires importants au chapitre de la conservation. Scouts Canada a travaillé avec le Centre des palissades pour l'enseignement de la gérance de Parcs Canada pour reproduire les programmes qui ont été élaborés dans les camps scouts au pays¹²⁴. Earth Rangers dispose de nombreux partenariats de financement avec des entreprises dans le cadre de son programme de conservation Bring Back the Wild¹²⁵.

120 ENVI (28 novembre 2012) (Savard).

121 ENVI (22 octobre 2012) (Bienenstock).

122 ENVI (28 novembre 2012) (Kendall).

123 *Ibid.*

124 ENVI (5 décembre 2012) (Bingley).

125 ENVI (28 novembre 2012) (Kendall).

Enfin, il ne faut pas oublier l'importante contribution à la conservation des bénévoles. Partout au pays, des bénévoles font don de leur temps et de leurs connaissances pour amplifier l'effet des mesures de conservation. Par exemple, les programmes de bénévoles menés dans les parcs nationaux de Banff et de Jasper sensibilisent « chaque été des centaines de visiteurs canadiens et [étrangers] à des projets de conservation locaux, à des activités de surveillance de la faune et de la flore et à des programmes divers de recherche¹²⁶ ».

L'importance des partenariats pour l'avancement des objectifs de conservation urbaine est manifeste. Mais le deuxième facteur crucial est une vision holistique. Lorsque l'on envisage un aménagement proposé ou une autre mesure liée à la conservation urbaine, il faut tenir compte de tous les avantages et inconvénients liés aux composantes du bien-être humain — économiques, environnementaux et sociaux (notamment la santé) — pour en arriver à la décision optimale. Les mesures de conservation urbaine proposées qui peuvent sembler irréalistes au départ faute de financement ou du fait des pressions du développement peuvent se révéler constructives si l'ensemble des avantages sont pris en compte.

Les témoins ont mentionné plusieurs exemples de vision holistique. Par exemple, au Québec, les secteurs de la santé et de l'environnement ont mené conjointement « un programme de reverdissement massif à partir des hôpitaux, des points de santé, des CHSLD et des CLSC¹²⁷ ». À Halifax, une alliance « de groupes très différents, des gens d'affaires, des groupes environnementaux et des organisations » soutiennent tous la ceinture de verdure pour diverses raisons¹²⁸.

« À mon avis, il est extrêmement important de faire travailler conjointement les scientifiques de la santé et ceux de l'environnement. »

– Dr François Reeves, cardiologue d'intervention, Faculté de médecine, professeur agrégé de médecine, Université de Montréal, à titre personnel

Recommandation 2

Le Comité recommande qu'en vertu du Plan de conservation national, Environnement Canada privilégie l'adoption d'une approche holistique à l'égard de la conservation urbaine, qui suppose de solides partenariats entre tous les ordres de gouvernement et reconnaît la mise sur pied d'initiatives nécessitant la participation d'entités privées, publiques et sans but lucratif comme une pratique exemplaire.

126 ENVI (24 octobre 2012) (Andreeff).

127 ENVI (3 décembre 2012) (Reeves).

128 ENVI (22 octobre 2012) (Butler).

Améliorer le milieu de vie des Canadiens : un rôle du gouvernement fédéral

Comme les estimations établissent à 80 % le pourcentage des Canadiens vivant en milieu urbain, chaque ordre de gouvernement a à cœur l'amélioration de la conservation urbaine. Comme le résumait un représentant du gouvernement fédéral :

Les villes et les autorités locales sont particulièrement bien placées pour implanter des solutions de biodiversité adaptées aux priorités et aux besoins locaux... Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux peuvent contribuer aux efforts locaux de différentes façons. Leur rôle peut être notamment d'établir des cibles et des objectifs nationaux, de fournir un soutien scientifique et technique, d'assurer l'éducation et la sensibilisation, d'offrir des fonds d'intendance, de mettre en place des dialogues et des partenariats et d'élaborer des approches écorégionales locales. Ils peuvent aussi appuyer les mesures à l'échelle locale grâce à l'échange de renseignements et de connaissances¹²⁹.

Divers témoins ont expliqué les rôles que le gouvernement fédéral pourrait jouer et en ont ajouté d'autres. Les membres du Comité ont analysé l'ensemble des témoignages et sont en mesure de formuler des recommandations au gouvernement fédéral sur le rôle qui lui conviendrait de jouer pour appuyer et encourager la conservation urbaine.

Jusqu'ici le gouvernement fédéral a participé à plusieurs initiatives en matière de conservation urbaine. La création du parc urbain national de la Rouge et le soutien fourni dans le cadre du Programme de financement communautaire EcoAction, ne sont que deux exemples parmi d'autres de mesures qui ont eu des effets positifs mesurables sur l'environnement.

Leadership du gouvernement fédéral

Des témoins ont souligné que bon nombre d'activités de conservation sont du ressort des municipalités et des provinces, mais qu'il y a des possibilités pour le gouvernement fédéral de former des partenariats avec différents ordres de gouvernement dans le but d'élaborer des pratiques exemplaires nationales visant à encourager la conservation urbaine. Une de ces possibilités est le Plan de conservation national. De l'avis de nombreux témoins, le gouvernement fédéral devrait jouer un rôle dans la conservation urbaine. Il pourrait, par exemple fixer des objectifs nationaux sans pour autant empiéter sur les autres sphères de compétence, ou créer une vision nationale¹³⁰.

« Il doit définir la vision et les attentes à l'égard de la conservation urbaine et favoriser le lien entre les Canadiens vivant en milieu urbain et les espaces naturels, en reconnaissant que la nature des efforts en ce sens et leur mise en œuvre seront adaptées à la diversité des situations locales à l'échelle du pays. »

– Mme Lorrie Minshall, directrice, Plan de gestion de l'eau, Office de protection de la nature de la rivière Grand

129 ENVI (17 octobre 2012) (Poter).

130 Voir ENVI (17 octobre 2012) (Poter); ENVI (22 octobre 2012) (Bienenstock); ENVI (29 octobre 2012) (Minshall); ENVI (3 décembre 2012) (Ricketts); Conseil régional de l'environnement de Laval, mémoire, p. 10.

Un témoin, qui a souligné que le Canada est le seul pays du G8 dépourvu de présence ou de programme forestier urbain national, a suggéré que le gouvernement fédéral entame un dialogue sur une stratégie forestière urbaine nationale¹³¹. Il s'est également dit inquiet que les recherches et les programmes fédéraux ne soient pas axés sur les questions touchant aux arbres dans les secteurs urbains. Il a proposé que Forêts Canada consacre un poste dans chacun de ces centres forestiers aux questions des forêts urbaines.

Un autre a fait savoir que le gouvernement fédéral a déjà disposé d'une commission de la conservation. Il a laissé entendre qu'il pourrait être bon de remettre sur pied une telle commission¹³².

Après avoir entendu moult témoignages sur l'importance des pratiques de conservation urbaine au Canada, le Comité convient qu'il est possible au gouvernement fédéral, sans outrepasser ses compétences, de voir à la promotion et à la facilitation des activités de conservation, notamment par des mesures visant à inciter tous les ordres de gouvernement, de même que les organismes et la population en général à agir au sein de leurs collectivités dans le sens de la conservation urbaine.

Recommandation 3

Le Comité recommande qu'Environnement Canada considère la conservation urbaine, notamment la définition de repères convenables sur le plan des compétences, comme des composantes importantes du Plan de conservation national.

Pour être un leader crédible dans le domaine de la conservation urbaine, le gouvernement fédéral doit veiller à gérer ses propres terres en tenant compte des principes de conservation urbaine¹³³. Comme l'a fait remarquer un témoin, donner l'exemple pour ce qui est des biens fonciers fédéraux serait déjà un bon départ¹³⁴.

Recommandation 4

Le Comité recommande que le gouvernement du Canada encourage et appuie l'intendance responsable des terres fédérales et des installations situées dans les zones urbaines.

131 ENVI (24 octobre 2012) (Rosen).

132 ENVI (5 décembre 2012) (Brunet).

133 Voir ENVI (28 novembre 2012) (Kendall).

134 ENVI (5 décembre 2012) (Beattie).

Développement et partage des connaissances

Un autre aspect du rôle du gouvernement fédéral dans la conservation urbaine est le développement et le partage des connaissances. Bon nombre de témoins ont commenté l'utilité des connaissances techniques ou scientifiques et des données que le gouvernement a déjà obtenues ou réunies et rend publiques¹³⁵. Par exemple, un témoin a cité l'initiative EQuilibrium, modèle de logement soutenable national piloté par la Société d'hypothèques et de logement du Canada, comme « genre de dossier où le gouvernement fédéral peut mettre à profit le pouvoir de ses sociétés d'État et les ressources en recherche et innovation à sa disposition aux fins de la réalisation de projets pilotes pour mettre de l'avant de nouveaux concepts créatifs qui peuvent être autant de pistes de solution à l'égard des difficultés que nous devons surmonter¹³⁶ ».

Le gouvernement fédéral est l'une des nombreuses grandes sources d'informations et de connaissances dans le domaine de la conservation urbaine. Pour bon nombre de témoins, il pourrait aussi faciliter le partage de ces connaissances, notamment des pratiques exemplaires¹³⁷, ainsi qu'encourager le dialogue ou les partenariats entre intervenants et différents ordres de gouvernement¹³⁸. Le Comité convient qu'il s'agit là d'un rôle important qu'il vaut mieux assumer au niveau national.

Recommandation 5

Le Comité recommande qu'Environnement Canada songe à une façon de faciliter le partage de connaissances, notamment les pratiques exemplaires et les renseignements pertinents en matière de conservation urbaine, entre les intervenants canadiens.

135 ENVI (17 octobre 2012) (Poter); ENVI (22 octobre 2012) (M. David Wise, président, Comité consultatif en matière de politique, Institut canadien des urbanistes); ENVI (29 octobre 2012) (Minshall); ENVI (26 novembre 2012) (Ceschi-Smith); ENVI (3 décembre 2012) (M. Don Maciver, directeur de la planification, Office de protection de la nature de la vallée Rideau); ENVI (3 décembre 2012) (Reeves); ENVI (5 décembre 2012) (Brunet); ENVI (31 octobre 2012) (Bennett).

136 ENVI (22 octobre 2012) (Wise).

137 ENVI (17 octobre 2012) (Poter); ENVI (22 octobre 2012) (Wise); ENVI (24 octobre 2012) (Manderson); ENVI (24 octobre 2012) (Dobbie); ENVI (29 octobre 2012) (Minshall); ENVI (31 octobre 2012) (Baron); ENVI (28 novembre 2012) (Savard); Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec, mémoire, p. 8.

138 ENVI (17 octobre 2012) (Poter); ENVI (24 octobre 2012) (Manderson, Rosen et Cullen); ENVI (29 octobre 2012) (Minshall); ENVI (26 novembre 2012) (Ceschi-Smith); ENVI (28 novembre 2012) (Kendall); Scouts Canada, mémoire, p. 5.

Financement et autres incitatifs financiers

Bien des témoins ont souligné que le gouvernement fédéral joue un rôle dans le domaine du financement, que ce soit par des crédits d'impôt ou autres incitatifs financiers visant à appuyer ou encourager la conservation urbaine¹³⁹. Certains ont aussi fait mention de l'apport d'intervenants locaux dans le financement, tant les propriétaires fonciers, l'industrie, les autres ordres de gouvernement que les organismes philanthropiques¹⁴⁰.

Des témoins ont présenté des suggestions pratiques et précises concernant la meilleure façon de répartir le financement du gouvernement fédéral déjà prévu. Des groupes ont mentionné que certains programmes de financement s'assortissent d'un fardeau administratif qui ne tient pas suffisamment compte du fait que bon nombre d'initiatives de conservation urbaine sont essentiellement le fait de bénévoles, et que des organismes qui ont déjà vu à maintes reprises leurs demandes acceptées et ont la réputation de respecter les modalités d'octroi des subventions, se retrouvent souvent au même rang que des nouveaux venus.

Le programme de financement communautaire ÉcoAction d'Environnement Canada en est un bon exemple. Des témoins ont suggéré d'y apporter des changements pour que les municipalités puissent demander un financement pour leurs mesures de conservation urbaine¹⁴¹. Un témoin a laissé entendre que les organismes qui appuient les municipalités cherchant à produire un plan de conservation des environnements naturels devraient pouvoir se prévaloir du financement offert dans le cadre d'EcoAction¹⁴².

Recommandation 6

Le Comité recommande qu'Environnement Canada donne la priorité à l'allègement du fardeau administratif pour les organismes qui lui soumettent des projets, en reconnaissance du fait que les groupes locaux sont souvent les fournisseurs de services les mieux placés pour encourager le financement de contrepartie et pour gérer les fonds liés aux programmes de conservation communautaires.

Des témoins ont également proposé des solutions pratiques sur la façon de maximiser le financement qu'offre actuellement le gouvernement fédéral dans le domaine de l'infrastructure. Plusieurs ont laissé entendre qu'actuellement les ministères fédéraux

139 ENVI (17 octobre 2012) (Poter); ENVI (22 octobre 2012) (Bienenstock et Wise); ENVI (24 octobre, 2012) (Andreeff et Cullen); ENVI (26 novembre 2012) (Ceschi-Smith et Garand); ENVI (28 novembre, 2012) (Savard); ENVI (3 décembre 2012) (Reeves); ENVI (5 décembre 2012) (Bingley et Beattie); M. Kyle Lucyk, Musée-nature de la prairie, mémoire, p. 3; Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec, mémoire, p. 7; M. Kenneth Bennett, ancien gestionnaire de l'environnement, Planification et protection environnementale, Ville de Surrey, mémoire, p. 6-7; Conseil régional de l'environnement de Laval, mémoire, p. 10; Office de protection de la nature de la vallée Rideau, mémoire, p. 11.

140 Par exemple, voir ENVI (22 octobre 2012) (Gabor) et ENVI (28 novembre 2012) (Savard).

141 Voir ENVI (29 octobre 2012) (Penner) et M. Kyle Lucyk, Musée-nature de la prairie, exposé, p. 2.

142 Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec, mémoire, p. 7.

fonctionnent isolément pour ce qui est d'accorder du financement : certains financent des mesures environnementales, tandis que d'autres financent des projets d'infrastructure. Des témoins ont proposé d'intégrer les impératifs de conservation dans les programmes de subvention au titre de l'infrastructure.¹⁴³

Par exemple, plusieurs témoins se sont dits d'avis que le financement de l'infrastructure fédérale pourrait être accordé à des projets d'infrastructure verte ainsi qu'à des projets d'infrastructure traditionnelle grise et à ceux qui intègrent les deux modèles¹⁴⁴. Un témoin a recommandé en particulier d'intégrer la gestion des écosystèmes dans les programmes de subvention de l'infrastructure existants¹⁴⁵.

Les représentants d'Infrastructure Canada qui ont par la suite comparu devant le Comité ont affirmé que les modalités des programmes actuels de financement de l'infrastructure sont déjà souples et qu'il est, par conséquent, possible aux municipalités et aux autres intervenants de se prévaloir de l'aide fédérale pour financer des projets d'infrastructure écologique. À titre d'exemple, un représentant a mentionné que le Fonds Chantiers Canada avait déjà servi à financer des projets comme des zones humides artificielles¹⁴⁶.

Les membres du Comité sont conscients du rôle important joué par les partenaires municipaux, provinciaux et territoriaux, en tant que propriétaires de l'essentiel de l'infrastructure publique du Canada, dans l'établissement des priorités et le partage des coûts. Du point de vue fédéral l'établissement des paramètres d'admissibilité à respecter pour pouvoir se prévaloir des programmes de subventions fédérales est lui aussi crucial. À la lumière des témoignages recueillis au cours de leur étude, les membres du Comité sentent qu'il y aurait peut-être lieu de veiller à ce que les programmes fédéraux de financement des infrastructures comportent des catégories de projets axés expressément sur la création et le maintien d'une infrastructure écologique urbaine essentielle, comme le couvert forestier urbain et les marais artificiels. Un dialogue avec les partenaires provinciaux, territoriaux et municipaux, de même qu'avec les organismes de conservation intéressés, pourrait faciliter l'identification des lacunes possibles dans les programmes actuels de subventions fédérales et aider à déterminer les niveaux de financement nécessaires pour y remédier.

143 *Ibid.*, p. 8., ENVI (24 octobre 2012) (Manderson) et ENVI (5 décembre 2012) (Brunet).

144 Voir ENVI (29 octobre 2012) (Minshall).

145 ENVI (24 octobre 2012) (Manderson).

146 ENVI, [Témoignages](#), 1^{re} session, 41^e législature, 7 mars 2013 (Mme Natasha Rascanin, sous-ministre adjointe, Direction générale des opérations des programmes, Infrastructure Canada).

Recommandation 7

Le Comité recommande qu'Infrastructure Canada amorce un dialogue avec les partenaires municipaux, provinciaux et territoriaux concernant la possibilité d'inclure l'infrastructure écologique urbaine au nombre des catégories visées par les programmes actuels ou futurs de financement des infrastructures du gouvernement fédéral.

Conclusion

À mesure que la société canadienne s'urbanise, l'importance des espaces verts dans les centres urbains devient de plus en plus manifeste; pour beaucoup, ces secteurs représentent la meilleure, voire la seule, occasion de se connecter avec la nature et la conservation. Les avantages de telles connexions, pour les enfants, l'économie, la santé et la biodiversité, sont substantiels.

Pour atteindre les objectifs de la conservation urbaine, le gouvernement fédéral a un rôle important à jouer en assurant son leadership, en développant et partageant les connaissances, en fournissant un financement et en recommandant les priorités à adopter en matière de conservation et de gestion. Cependant, il n'est que l'un des nombreux joueurs qui, par la voie de partenariats et d'une vision globale, peuvent faire progresser la conservation urbaine. Nous avons tous un rôle à jouer.

LISTE DES RECOMMANDATIONS

Recommandation 1

Le Comité recommande qu'Environnement Canada veille à ce que l'importance d'offrir aux Canadiens des occasions d'interagir avec la nature soit prise en compte au moment de l'élaboration de son Plan de conservation national. 4

Recommandation 2

Le Comité recommande qu'en vertu du Plan de conservation national, Environnement Canada privilégie l'adoption d'une approche holistique à l'égard de la conservation urbaine, qui suppose de solides partenariats entre tous les ordres de gouvernement et reconnaît la mise sur pied d'initiatives nécessitant la participation d'entités privées, publiques et sans but lucratif comme une pratique exemplaire. 23

Recommandation 3

Le Comité recommande qu'Environnement Canada considère la conservation urbaine, notamment la définition de repères convenables sur le plan des compétences, comme des composantes importantes du Plan de conservation national. 25

Recommandation 4

Le Comité recommande que le gouvernement du Canada encourage et appuie l'intendance responsable des terres fédérales et des installations situées dans les zones urbaines..... 25

Recommandation 5

Le Comité recommande qu'Environnement Canada songe à une façon de faciliter le partage de connaissances, notamment les pratiques exemplaires et les renseignements pertinents en matière de conservation urbaine, entre les intervenants canadiens. 26

Recommandation 6

Le Comité recommande qu'Environnement Canada donne la priorité à l'allègement du fardeau administratif pour les organismes qui lui soumettent des projets, en reconnaissance du fait que les groupes locaux sont souvent les fournisseurs de services les mieux placés pour encourager le financement de contrepartie et pour gérer les fonds liés aux programmes de conservation communautaires. 27

Recommandation 7

Le Comité recommande qu'Infrastructure Canada amorce un dialogue avec les partenaires municipaux, provinciaux et territoriaux concernant la possibilité d'inclure l'infrastructure écologique urbaine au nombre des catégories visées par les programmes actuels ou futurs de financement des infrastructures du gouvernement fédéral. 29

ANNEXE A

LISTE DES TÉMOINS

Organismes et individus	Date	Réunion
<p>Ministère de l'Environnement Virginia Poter, directrice générale Service canadien de la faune</p> <p>Parcs Canada Andrew Campbell, vice-président Relations externes et expériences du visiteur</p>	2012/10/17	46
<p>Bienenstock Natural Playgrounds Adam Bienenstock, fondateur et président-directeur général</p> <p>Institut canadien des urbanistes Andrea Gabor, présidente David Wise, président Comité consultatif en matière de politique</p> <p>Centre d'action écologique Jennifer Powley, coordonnatrice Our HRM Alliance Mark Butler, directeur des politiques</p>	2012/10/22	47
<p>Association for Mountain Parks Protection and Enjoyment Monica Andreeff, directrice générale</p> <p>Ville de Calgary Anne Charlton, directrice Parcs Chris Manderson, responsable de la gestion des espaces naturels, Parcs</p> <p>Arbres Canada Michael Rosen, président Dorothy Dobbie, ancienne présidente Conseil d'administration</p> <p>Trees For Life, Urban Tree Coalition Mark Cullen, président</p>	2012/10/24	48
<p>Société pour la nature et les parcs du Canada Oliver Kent, président</p> <p>Office de protection de la nature de la rivière Grand Lorrie Minshall, directrice Plan de gestion de l'eau</p> <p>Ville de Winnipeg Rodney Penner, naturaliste urbain Services naturalistes</p>	2012/10/29	49

Organismes et individus	Date	Réunion
<p>Ville de Surrey Carrie Baron, directrice Drainage et environnement, Département de génie</p> <p>À titre personnel Kenneth Bennett, ancien gestionnaire de l'environnement, Planification et protection environnementale, Ville de Surrey</p> <p>Parcs Canada Andrew Campbell, vice-président Relations externes et expériences du visiteur</p> <p>Fondation David Suzuki Faisal Moola, directeur général Ontario et le Nord canadien Kiruthiha Kulendiren, directrice du programme des sciences de l'Ontario, Ontario et le Nord canadien</p> <p>Friends of the Rouge Watershed Jim Robb, directeur général</p>	2012/10/31	50
<p>Child and Nature Alliance of Canada Marlene Power, membre Conseil d'administration, directrice, Forest School Canada</p> <p>Musée-nature de la prairie Kyle Lucyk, directeur</p> <p>Scouts Canada Mike Bingley, gestionnaire du programme plein air</p>	2012/11/21	54
<p>Conseil régional de l'environnement de Laval Guy Garand, directeur général Marie-Christine Bellemare, chargée de projets</p> <p>Fédération canadienne des municipalités Marguerite Ceschi-Smith, vice-présidente Comité permanent des questions environnementales et du développement durable, conseillère, Ville de Brantford</p> <p>Office de protection de la nature de Toronto et de la région Ken Dion, gestionnaire principal de projet Division de la gestion des bassins versants</p> <p>À titre personnel Jim Tovey, conseiller municipal, quartier 1 Ville de Mississauga</p>	2012/11/26	55

Organismes et individus	Date	Réunion
<p>Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec</p> <p>Andréanne Blais, biologiste</p> <p>John Husk, membre Conseiller municipal, Ville de Drummondville</p> <p>Earth Rangers</p> <p>Peter Kendall, directeur général</p> <p>Tovah Barocas, directrice Développement</p> <p>Olds College</p> <p>Gord Koch, chargé de cours École de l'environnement</p> <p>À titre personnel</p> <p>Robert Savard, représentant Projet école verte, conseiller municipal, Ville de Salaberry-de-Valleyfield</p>	2012/11/28	56
<p>Bridgeland-Riverside Vacant Lots Garden</p> <p>Michael Ricketts, jardinier en chef</p> <p>Office de protection de la nature de la vallée Rideau</p> <p>Don Maciver, directeur de la planification</p> <p>À titre personnel</p> <p>François Reeves, cardiologue d'intervention Faculté de médecine, professeur agrégé de médecine Université de Montréal</p> <p>À titre personnel</p> <p>Normand Brunet, consultant et chercheur en environnement Institut des sciences de l'environnement, chargé de cours Université du Québec à Montréal</p> <p>Fédération canadienne de la faune</p> <p>Kenneth Beattie, directeur Programmes de l'habitat</p> <p>Luba Mycio Mommers, directrice de l'enseignement</p> <p>Child and Nature Alliance of Canada</p> <p>Marlene Power, membre Conseil d'administration, directrice, Forest School Canada</p> <p>Scouts Canada</p> <p>Mike Bingley, gestionnaire du programme plein air</p>	2012/12/03	57
	2012/12/05	58

Organismes et individus	Date	Réunion
<p>Infrastructure Canada Natasha Rascanin, sous-ministre adjointe Direction générale des opérations des programmes</p> <p>Bogdan Makuc, directeur Opération des programmes, Intégration des programmes</p> <p>Mohamed Nouhi, conseiller principal Politiques et communications, Initiatives prioritaires, Initiatives environnementales</p>	2013/03/07	64

ANNEXE B

LISTE DES MÉMOIRES

Organismes et individus

Bennett, Kenneth

Brunet, Normand

Centre d'action écologique

Child and Nature Alliance of Canada

Conseil régional de l'environnement de Laval

Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec

Fédération canadienne de la faune

Fondation David Suzuki

Friends of the Rouge Watershed

Musée-nature de la prairie

Office de protection de la nature de la vallée Rideau

Office de protection de la nature de Toronto et de la région

Olds College

Reeves, François

Savard, Robert

Scouts Canada

Société pour la nature et les parcs du Canada

Tovey, Jim

DEMANDE DE RÉPONSE DU GOUVERNEMENT

Conformément à l'article 109 du Règlement, le Comité demande au gouvernement de déposer une réponse globale au présent rapport.

Un exemplaire des procès-verbaux pertinents ([réunions n^{os} 46, 47, 48, 49, 50, 54, 55, 56, 57, 58, 60, 61, 62, 64, 65, 66 et 67](#)) est déposé.

Respectueusement soumis,

Le président,

Harold Albrecht, député

OPINION COMPLÉMENTAIRE DE L'OPPOSITION OFFICIELLE NÉO-DÉMOCRATE SUR L'ÉLABORATION D'UN PLAN DE CONSERVATION URBAINE

Le Nouveau Parti démocratique remercie tous ceux qui se sont présentés devant le Comité permanent de l'environnement et du développement durable ou qui lui ont remis un mémoire dans le cadre de son étude sur les pratiques de conservation urbaine au Canada.

Les députés néo-démocrates de ce comité appuient le rapport du comité. Cependant, les néo-démocrates auraient aimé ajouter quelques éléments jugés importants afin d'enrichir le rapport présenté à la Chambre des communes étant donné l'intérêt de plusieurs témoins sur certains aspects de la conservation urbaine.

Les changements climatiques ont été au cœur des discussions et ont soulevé beaucoup de préoccupations au sein des témoins tout au long de l'étude. Il a été question des impacts importants que les changements climatiques peuvent avoir sur les collectivités et sur l'avenir de celle-ci. Il a été porté à l'attention du comité que les changements climatiques ont une sérieuse incidence sur le climat du Canada ce qui provoque un climat plus chaud et plus sec.¹ Ce changement de climat affecte donc plusieurs sphères de la conservation urbaine. Premièrement, la qualité et la quantité des ressources hydrique.² Deuxièmement, la propagation des espèces envahissantes ayant eu comme conséquence, dans les années passées, la destruction de milliers d'hectare de forêts et de parc.³ Troisièmement, les îlots de chaleurs accentuent la disparition de la biodiversité.⁴ Finalement, les changements climatiques n'affectent non seulement des aspects de la conservation urbaine au niveau de l'environnement, mais aussi en terme économique. Certains témoins nous ont mentionné que les impacts secondaires des changements climatiques ont des répercussions sur la valeur des propriétés⁵ et engendrent des coûts de gestion élevés⁶ et qu'à long terme les impacts secondaires pourraient coûter jusqu'à 6 500 milliards de dollars en dommages et en dégâts.⁷ Les municipalités et les écosystèmes ne seront pas épargnés par ces dommages, ce qui, à notre avis, crée une importante motivation économique à prévenir les changements climatiques.

¹ ENVI (26 novembre 2012) (Mme Marguerite Ceschi-Smith, vice-présidente, Comité permanent des questions environnementales et du développement durable, conseillère, Ville de Brantford, Fédération canadienne des municipalités)

² ENVI (3 décembre 2012) (M. Don Maciver, directeur de la planification, Office de protection de la nature de la vallée Rideau)

³ ENVI (26 novembre 2012) (Ceschi-Smith)

⁴ ENVI (26 novembre 2012) (M. Guy Garand, directeur général, Conseil régional de l'environnement de Laval)

⁵ ENVI (26 novembre 2012) (Ceschi-Smith)

⁶ *Ibid.*

⁷ ENVI (3 décembre 2012) (Dr François Reeves, cardiologue d'intervention, Faculté de médecine, professeur agrégé de médecine, Université de Montréal, à titre personnel)

La protection de l'habitat des poissons, qui est une partie importante pour la santé et la qualité de l'eau des écosystèmes, plus particulièrement pour les municipalités situées près des plans d'eau a aussi été une source d'inquiétude au sein des témoins. La solution, mentionnée à plusieurs reprises lors des témoignages, était le retour d'une réglementation pour la protection de l'habitat des poissons. En voici donc un extrait de Monsieur Don Maciver lors de son témoignage devant le comité, qui résume bien la pensée commune des témoins :

Moi, je serais préoccupé par une perte totale de la protection de l'habitat du poisson. Si cela se produit, nous chercherons des moyens à atteindre les mêmes objectifs en utilisant nos propres lois, mais le paysage dans lequel nous opérons est incertain.⁸

Les récentes restrictions budgétaires qui ont mené à d'innombrables compressions et mises à pied de scientifiques ont aussi été des sujets qui ont suscité beaucoup de réactions de la part des témoins. Ainsi, les témoins se questionnent sérieusement sur les répercussions⁹ que ces restrictions et ces compressions peuvent avoir sur la qualité de l'environnement.¹⁰ De ce fait, les témoins ont informé le comité qu'il serait rentable pour le Canada d'avoir des recherches canadiennes sur l'environnement¹¹ pour mieux comprendre¹² et prévoir¹³ les changements complexes.¹⁴ Ceci permettrait donc au gouvernement de cibler les zones de préoccupations¹⁵ et d'améliorer la rentabilité¹⁶ de ses actions pour en arriver au meilleur rapport qualité/prix possible.¹⁷

Finalement, les cibles et les buts mentionnés dans le rapport sont à l'étape embryonnaire et les néo-démocrates auraient aimé retrouver dans le rapport des passages qui aurait permis de fixer et instaurer des lignes directrices en ce qui concerne des buts et des cibles tangible et réaliste pour une conservation urbaine efficace. Ainsi, celle-ci se serait inscrite dans une optique d'un plan national de conservation urbaine.

⁸ ENVI (3 décembre 2012) (Maciver)

⁹ ENVI (26 novembre 2012) (Ceschi-Smith)

¹⁰ ENVI (5 décembre 2012) (M. Normand Brunet, consultant et chercheur en environnement, Institut des sciences de l'environnement, chargé de cours, Université du Québec à Montréal, à titre personnel)

¹¹ ENVI (26 novembre 2012) (Ceschi-Smith)

¹² ENVI (24 octobre 2012) (M. Chris Manderson, responsable de la gestion des espaces naturels, Parcs, Ville de Calgary)

¹³ *Ibid.*

¹⁴ ENVI (29 octobre 2012) (M. Oliver Kent, président, Société pour la nature et les parcs du Canada)

¹⁵ ENVI (3 décembre 2012) (Maciver)

¹⁶ *Ibid.*

¹⁷ ENVI (29 octobre 2012) (Mme Lorrie Minshall, directrice, Plan de gestion de l'eau, Office de protection de la nature de la rivière Grand)

OPINION COMPLÉMENTAIRE

Opinion du Parti libéral du Canada sur le rapport relatif aux pratiques de conservation urbaine au Canada

Tous les partis sont d'accord pour adopter le rapport. Après tout, la majorité des Canadiens seraient sans doute d'accord sur l'importance d'interagir avec la nature, sur le fait que cette interaction devrait être mise en valeur dans le plan de conservation du gouvernement, et l'importance, pour le gouvernement, d'assurer l'élaboration d'une approche holistique à l'égard de la conservation urbaine, ce qui suppose des partenariats et le partage de renseignements entre les intervenants.

Cependant, le Parti libéral est déçu de la méthodologie utilisée pour le rapport. Il en résulte que le rapport ne va pas assez loin, et que ses recommandations sont trop timides, notamment en matière de leadership, d'objectifs, de cibles et de financement. Il importe de noter, par exemple, que le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada a dressé une liste de 668 espèces sauvages dont 297 sont en voie de disparition, 159 sont menacées, 190 sont préoccupantes et 22 sont disparues du pays (on ne les trouve plus à l'état sauvage). Il est donc regrettable que le rapport se limite à recommander l'établissement de « repères convenables », une mesure bien peu contraignante. De plus, les sujets controversés qui exigent un véritable débat, comme la zone d'étude, les principes guidant le plan de gestion et le rôle de l'agriculture dans le parc de la Rouge, ont été supprimés du rapport.

Le Parti libéral se préoccupe notamment du fait que le rapport ne fasse aucune mention des craintes exprimées par plusieurs témoins concernant des modifications faites récemment aux lois fédérales sur l'environnement, et plus particulièrement de la *Loi sur les pêches*. Le Parti libéral est d'accord avec leurs préoccupations, tel que démontré dans son rapport dissident du projet de loi C-38, partie 3. Le Parti a recommandé, entre autres, que :

que les dispositions du projet de loi C-38 relatives à l'environnement soient supprimées; que le gouvernement entame une refonte des lois environnementales dans le respect des droits ancestraux, titres et droits issus de traités des Autochtones dûment reconnus par la Constitution, en faisant participer tous les intéressés au pays; que le gouvernement présente à la Chambre des communes les types de projets qui seront inclus ou exclus en vertu des changements apportés à la LCEE, notamment la proportion et les types d'évaluations qui ne feront plus l'objet d'une surveillance fédérale; que le gouvernement dépose à la Chambre des communes une évaluation des processus d'évaluation de chaque province et territoire et précise comment il décidera si tel processus est équivalent ou non au processus fédéral et comment l'évaluation des effets cumulatifs sera effectuée; que le gouvernement protège le poisson et son habitat et ne compromette pas 144 années d'histoire, et que le Ministère élabore de nouvelles règles et politiques en matière de pêche de concert avec toutes les parties intéressées; et que le gouvernement définisse les ressources halieutiques qui relèvent de la pêche autochtone, commerciale et récréative, et précise les critères applicables.